

Rappel concernant la déclaration spontanée pour les contributions 2022 aux frais d'exécution: À remettre en ligne en toute simplicité!

Votre établissement est soumis à la CCNT et vous n'avez pas encore eu le temps de remplir la déclaration spontanée pour les contributions 2022 aux frais d'exécution?

Nous avons le plaisir de vous rappeler que vous pouvez faire votre **déclaration spontanée en ligne** rapidement et en toute simplicité.

Vous trouverez sous le lien suivant toutes les informations nécessaires, ainsi que votre accès: <https://l-gav.ch/fr/downloads/formules-de-declaration-contributions-aux-frais-dexecution>

Merci de remettre votre déclaration au plus vite.